

Schweizerischer Bierbrauerverein

Sekretariat: 8027 Zürich Postfach 527 Engimattstrasse 11 Telefon 01 221 26 28 Telefax 01 211 62 06
E-mail: info@bier.ch Internet: <http://www.bier.ch> Postcheckkonto 80-5985-9 MWST-Nr. 505 355

La règle du verre unique est trop simple

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Brasseries

L'Union Suisse des Brasseries (SBV) conteste le message de l'Office fédéral des routes (OUFROU) qui, en liaison avec le nouveau taux d'alcoolémie autorisé au volant depuis le 1^{er} janvier 2005, prône la règle très stricte de «0,5 g d'alcool = 1 verre».

Le taux d'alcoolémie dans le sang est individuel et dépend du sexe et du poids de la personne. Un homme pesant 80 kg, par exemple, aura environ 0,4 g d'alcool dans le sang après avoir bu deux verres de bière, son taux d'alcoolémie se résorbant ensuite à raison de 0,15 g par heure. Par contre, le taux d'alcoolémie d'une femme de 50 kg atteindra déjà 0,35 g après avoir bu un seul verre de bière.

Les cafés et les restaurants de toute la Suisse disposent depuis tout récemment de «tableaux de taux d'alcoolémie» qui ont été conjointement édités par GastroSuisse et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les consommateurs pourront ainsi calculer le taux d'alcoolémie produit par 3 dl de bière, en fonction de leur sexe et de leur poids.

L'Union Suisse des Brasseries en appelle à l'Office fédéral des routes pour qu'il adapte sa campagne en conséquence.

Par ailleurs, l'Union Suisse des Brasseries rappelle qu'il existe en Suisse plusieurs brasseries qui, outre leurs bières Lager, spéciales et sans alcool, proposent également des bières dont la teneur en alcool est réduite de moitié.

Zurich, le 26 novembre 2004 / K. Studerus